



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE
D'EAU D'ECHALLENS ET ENVIRONS
Case postale 18, 1040 Echallens**

Le Comité de direction de l'AIAE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 10 juin 2026, le Conseil intercommunal de l'AIAE a :

- **accepté le préavis 20-2026 relatif à la gestion et comptes 2025 ;**
- **accepté le préavis 21-2026 relatif la demande de crédit extra-budgétaire d'un montant de Fr. 22'000.00 pour financer la formation et la location de locaux pour 3 mois ;**
- **accepté le préavis 22-2026 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 392'000.00 pour le remplacement de la conduite Le Moulinel entre Echallens et Goumoens-la-Ville ;**
- **accepté le préavis 24-2026 relatif à l'adhésion de la Commune de Bioley-Magnoux et la modification de l'article 5 des statuts.**

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la présente publication, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours.

Le Comité de direction de l'AIAE

Date de parution dans la FAO : 19 juin 2026